



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**4 JUIN 2010**

### **Objectif biodiversité 2010 non atteint : l'UICN France demande une nouvelle stratégie**

**En 2001, l'Union Européenne s'engageait à stopper l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010. Pour répondre à cet engagement et à ceux de la convention sur la diversité biologique, la France a adopté sa Stratégie nationale pour la biodiversité et lancé 11 plans d'action. Aujourd'hui, force est de constater que l'objectif fixé n'a pas été atteint. En cette année internationale de la biodiversité, la France doit redéfinir une nouvelle stratégie à la hauteur des enjeux et de ses responsabilités.**

La biodiversité continue de se dégrader sur le territoire français comme le montrent les derniers chiffres de la Liste rouge des espèces menacées en France : 1 espèce d'oiseaux sur 4, 1 espèce d'amphibiens, de reptiles et de poissons d'eau douce sur 5, 1 espèce de mammifères sur 10, ou encore 1 espèce d'orchidées sur 6 risquent de disparaître en métropole. Outre-mer, 49 des 100 espèces considérées comme les plus envahissantes au monde sont présentes et nos récifs coralliens sont endommagés de 10 à 80 % selon les territoires.

La stratégie nationale pour la biodiversité a permis de commencer à intégrer les enjeux de biodiversité dans les grandes politiques publiques (agriculture, infrastructures de transport, mer, tourisme...). Des progrès ont été accomplis et la prise en compte de la biodiversité s'est améliorée. Sur les 10 dernières années, les espaces naturels protégés progressent en nombre (+32%) et en surface (+20%), ainsi que les financements dédiés à la protection de la biodiversité, notamment grâce à l'implication des collectivités locales et des entreprises.

Pourtant, toutes ces actions restent encore nettement insuffisantes pour freiner les pressions qui s'exercent sur la biodiversité. Les tendances lourdes comme l'artificialisation du territoire, l'intensification agricole et l'exploitation excessive de la mer se poursuivent à un rythme important.

Une simple révision de la stratégie nationale pour la biodiversité ne sera pas suffisante : elle doit être redéfinie et largement renforcée. Le portage politique devra être assuré aux plus hauts niveaux de l'Etat et ses résultats doivent être présentés chaque année devant le Parlement. Des moyens humains et financiers nouveaux devront être mobilisés pour répondre aux ambitions affichées. Le caractère « national » de cette stratégie doit être impérativement développé : elle doit être un cadre commun qui incite et mobilise tous les acteurs de la société (Etat, établissements publics, associations, collectivités locales, entreprises, citoyens...) à agir ensemble pour préserver la biodiversité. Elle doit influencer beaucoup plus efficacement les grandes politiques publiques, dont plusieurs prennent insuffisamment en compte la biodiversité. Enfin, la stratégie devra être complétée dans des domaines importants, non couverts actuellement, comme l'éducation et l'économie.

En cette année internationale de la biodiversité, la France, pays particulièrement riche en biodiversité au niveau mondial grâce à l'outre-mer, doit soutenir des propositions à la hauteur des enjeux et de ses responsabilités, à travers le renforcement de sa stratégie nationale et d'autres initiatives proposées lors du dernier Congrès français de la nature (20 janvier 2010, Paris). Elle

doit avoir une action exemplaire lors de la 10<sup>ième</sup> conférence des parties de la Convention sur la Diversité Biologique (Nagoya, octobre 2010), où un nouvel objectif et d'un nouveau cadre d'action international seront adoptés.

Documents à télécharger sur [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr) :

- Bilan général 2004-2010 et 10 recommandations pour une nouvelle Stratégie nationale de la biodiversité
- Résolution du Comité français de l'UICN pour l'année internationale de la biodiversité (Congrès français de la nature 2010)

**Contacts :**

Sébastien Moncorps  
Directeur du Comité français de l'UICN  
01 47 07 78 58 / [sebastien.moncorps@uicn.fr](mailto:sebastien.moncorps@uicn.fr)

Florence Clap  
Chargée de programme « politiques de la biodiversité »  
01 47 07 71 78 / [florence.clap@uicn.fr](mailto:florence.clap@uicn.fr)